



Guide d'orientation des dons visant les bourses sous la responsabilité du BBAF

Afin de faciliter les démarches pour les étudiantes et étudiants, de favoriser la mise en place de bourses répondant aux besoins institutionnels et d'en assurer une gestion efficiente, le Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF), en collaboration avec La Fondation de l'Université Laval (FUL), présente les **options à préconiser** auprès des donateurs de bourses multi facultaires, accompagnées des paramètres et des seuils d'engagement minimaux qui s'appliquent à chacune d'elles.

Ce guide s'adresse principalement aux directeurs et directrices du développement philanthropique (DDP) de la FUL. Il s'agit d'un document de travail interne à l'Université Laval; il n'est donc pas souhaitable de le partager à des donateurs ou donatrices externes.

1. Orienter le don vers un programme institutionnel de bourses

Il est fortement recommandé de faire la promotion des **programmes institutionnels** de bourses. Les donateurs devraient d'abord être invités à contribuer à ces programmes déjà existants, pour lesquels la structure administrative et les modalités techniques sont déjà en place. Il s'agit de l'option la plus avantageuse car elle entraîne de faibles coûts de gestion par bourse remise, tout en répondant aux besoins institutionnels.

IMPORTANT : Pour tout ajout ou modification de paramètres spécifiques, dans le cadre d'une contribution aux programmes institutionnels, il est nécessaire de se référer à la **direction du BBAF** pour faire approuver le projet, et ce, avant de le présenter au donateur.

Voici les grands **programmes institutionnels de bourses** qui sont rattachés à des **fonds déjà existants** à la FUL.

- a) **[Bourses citoyennes et citoyens du monde \(BCCM\) – Volet engagement](#)**
0642 - Fonds citoyennes et citoyens du monde de l'Université Laval
Étudiants internationaux, 2^e et 3^e cycles
Bourses de 20 000\$ à 30 000\$ - Implication et engagement
Consulter la [Fiche exécutive](#) / la [Page Web](#)

- b) **[Bourses de leadership et d'engagement \(BLE\)](#)**
0430 - Fonds de soutien au Programme de bourses de leadership et d'engagement
Étudiants citoyens canadiens et résidents permanents, 1^{er}, 2^e et 3^e cycles
Bourses de 6 000\$ à 30 000\$ - Leadership et engagement
Consulter la [Fiche exécutive](#) / la [Page Web](#)



c) [Bourses de précarité financière](#)

0282 - Fonds de bourses pour étudiants en précarité financière¹

Étudiants internationaux, citoyens canadiens et résidents permanents, 1^{er}, 2^e et 3^e cycles

Bourses de montant variable (montant adapté au besoin) - Soutien financier

Consulter la [Fiche exécutive](#) / la [Page Web](#)

NOTE : Si un donateur souhaite qu'une **bourse soit remise en son nom**, en se joignant à un tel programme institutionnel, le montant du don doit minimalement égaler la **valeur totale** d'une bourse².

2. Créer un nouveau programme de bourses

Dans le cas où aucun programme institutionnel ne conviendrait aux besoins du donateur, la création d'un nouveau programme de bourses est possible sous certaines conditions. Les paramètres suivants, comprenant ceux applicables à la création d'un nouveau fonds ou sous-fonds à la FUL, doivent être respectés.

À noter que le [Formulaire de création d'une bourse](#) et son [Guide associé](#) permettent au DDP d'identifier l'ensemble des données nécessaires au projet et donc de préciser l'information à recueillir auprès du donateur.

IMPORTANT : Pour tout nouveau programme de bourses, il est nécessaire de se référer à la **direction du BBAF** et au **secrétaire corporatif et gouvernance à la FUL** pour faire approuver le projet, et ce, avant de le présenter au donateur.

Paramètres applicables à la création d'un nouveau programme de bourses

- **Engagement minimum** : Une mise de fonds minimum de 50 000\$ pour un individu et de 100 000\$ pour une organisation est exigée.
- **Affichage** : Le projet de bourses doit en tout temps respecter les [principes d'équité, de diversité et d'inclusion](#) en vigueur à l'Université, ainsi que la [Directive encadrant l'affichage dans le répertoire des bourses de l'Université Laval](#).

Finalement, il est important de valider, auprès du BBAF, si la valeur totale des bourses annuellement permises par le don est suffisante pour la création d'un programme de bourses unique. Certains paramètres de l'entente comme la durée (nombre d'années), le nombre de bourses et le caractère capitalisable du fonds peuvent influencer les modalités de gestion et d'attribution des bourses.

Ex. : Un don de 50 000\$ capitalisé ne serait pas suffisant pour créer un programme de bourses unique, vu le montant disponible annuellement.

¹ Plusieurs facultés participent également à ce programme de bourses en y contribuant à partir de leurs fonds.

² Pour connaître la **valeur totale** d'une bourse spécifique, veuillez vous référer à la fiche exécutive du programme.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services aux étudiants
Bureau des bourses et de l'aide financière

Pour toute question ou précision nécessaire, n'hésitez pas à nous contacter à :
coordonnateur_premier_cycle@bbaf.ulaval.ca